

NOTE DU SMEM SUR LA PROBLEMATIQUE DES CVM

Des données publiques, compilées et analysées par deux associations écologistes, Générations Futures et Data for Good, confirment que tous les foyers français ne sont pas égaux face à la qualité de leur eau courante. Elles ont réalisé un moteur de recherche qui permet de consulter la synthèse des mesures effectuées par l'ARS au cours de l'année 2025. Sur une même commune, ou sur le territoire d'un même syndicat, les habitations peuvent être raccordées à des réseaux différents. Une cartographie publiée jeudi 16 octobre sur le site Dansmoneau.fr détaille les résultats d'analyses publiés par les ARS en août 2025.

Cette publication donne maintenant une cartographie des communes françaises face aux divers polluants qui peuvent altérer l'eau du robinet : les pesticides, les PFAS, les nitrates, le perchlorate et le CVM -chlorure de vinyle monomère.

Le CVM présent dans l'eau du robinet provient essentiellement de certaines canalisations en PVC, en particulier celles qui ont été posées avant 1980. Différents matériaux ont été utilisés pour la réalisation des réseaux. L'eau qui parvient à chaque abonné a transité par un linéaire de canalisation qui peut être très long (parfois une dizaine de kilomètres) et le problème posé ne va concerner que la partie de ce linéaire PVC posé avant 1980. Seuls les abonnés desservis par une eau ayant stagné longtemps dans ce type de matériau sont susceptibles d'être concernés, de sorte que le problème va concerner essentiellement les abonnés isolés ou en fin de réseau et non les parties agglomérées des communes. Le procédé de fabrication de ces canalisations posées avant 1980 pouvait entraîner la présence de cette molécule à des concentrations très importantes dans le matériau plastique de la canalisation. Ce résiduel piégé dans la canalisation migre lentement vers la paroi de la canalisation où il va se mélanger à l'eau. A partir de 1980, la technique de fabrication des tuyaux a changé, de sorte que la concentration en CVM dans les canalisations mises sur le marché après 1980 a disparu.

Le Syndicat du Maumont, comme un très grand nombre de communes et de Syndicats en France, ne dispose pas dans ses archives d'une cartographie permettant de repérer les canalisations posées avant 1980. Il est donc difficile, en l'absence de données patrimoniales sur la nature et le linéaire de canalisations posées avant 1980, de donner une indication exhaustive du linéaire concerné. Le SMEM gère actuellement 520 km de réseau sur 11 communes, enfoui sur un relief parfois très difficile d'accès, aux 2/3 sur des espaces privés ! Les analyses réalisées par l'ARS peuvent indiquer la présence de CVM, mais ne peuvent pas nous préciser de quel endroit précis ils proviennent. Entre le réservoir et le point de prélèvement réalisé par l'ARS, il y a souvent plusieurs kilomètres de tuyaux ... où se situe exactement le défaut ?

En cas de dépassement confirmé de la limite de qualité (0.5 µg/l), le gestionnaire du réseau (syndicat d'eau, collectivité, exploitant) doit mettre en place des purges, à la demande de l'ARS, dans les meilleurs délais, dans les secteurs du réseau de distribution concernés. Ces purges consistent à renouveler régulièrement une partie de l'eau en plusieurs points, afin de diminuer le temps de séjour de l'eau dans les canalisations en PVC et donc réduire significativement la teneur en CVM dans l'eau du robinet.

En ce qui concerne le Syndicat du Maumont, 3 dépassements de teneurs en CVM nous ont été signalés cette année par l'ARS : à Sainte Féréole et à Saint Germain les Vergnes

en août, à Chanteix en septembre. Dès que nous avons été alertés par l'ARS, le service technique du Syndicat a procédé à des purges sur les secteurs concernés, en application de leurs préconisations. L'ARS a ensuite réalisé un nouveau prélèvement afin de vérifier si les CVM étaient toujours présents ...

Dans les 3 cas, les purges ont été efficaces et ont permis de faire baisser significativement le taux de CVM.

La cartographie publiée en octobre par les deux associations a été réalisée à partir des données émises par l'ARS en août. Elle a trois défauts majeurs :

- Elle prend en compte la présence de CVM constatée en août, mais n'a pas encore été rectifiée pour prendre en compte les données constatées en septembre et octobre, à savoir la baisse significative de la teneur en CVM suite aux purges réalisées : teneur redescendue en dessous de la norme de $0,5\mu\text{g/l}$ à Ste Féréole et à St Germain Les Vergnes, descendue de 1,1 à 0,56 le 15 octobre à Chanteix où une nouvelle purge sera réalisée prochainement à la demande de l'ARS.
- Elle place en rouge plusieurs communes de la partie rive droite de la Corrèze desservies par le Syndicat, même celles qui n'ont pas été concernées par les analyses, telles Chameyrat, Favars, Saint Hilaire Peyroux, Saint Mexant.
- Lorsque la présence de CVM a été constatée sur une petite partie du réseau de la commune, en bout de ligne par exemple, elle place en rouge la totalité du territoire communal, et donc des secteurs non concernés. Une même commune n'est pas obligatoirement desservie par un seul réseau !

Ces deux associations seraient bien inspirées de mettre à jour rapidement leur cartographie pour éviter toutes polémiques et inquiétudes des abonnés à ce propos !

Quelques abonnés se sont inquiétés de cette problématique auprès des mairies ou du SMEM, c'est pourquoi nous émettons ce document à destination des élus afin qu'ils soient en mesure de répondre aux administrés inquiets.

Vous pouvez aussi contacter le Syndicat ou lui faire suivre les demandes de précisions que vous recevez à ce propos.

A votre disposition pour vous apporter tout complément d'information à ce sujet.
Bien cordialement.

Le Président du SMEM,
Alain DELAGE

